



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
17 juillet 2017
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-quatrième session

Genève, 11-22 septembre 2017

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre
et au suivi des textes issus des grandes conférences
et réunions au sommet des Nations Unies organisées
dans les domaines économique et social**

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, et contributions de la CNUCED

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

L'Accord d'Accra et le Maafikiano de Nairobi ont donné à la CNUCED le mandat ambitieux de contribuer à définir et à mettre en œuvre le programme de développement mondial. Le présent rapport, établi dans l'esprit du Maafikiano, détaille la contribution que le secrétariat de la CNUCED a apportée en 2016-2017 à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions sur le développement, et soumet à l'examen du Conseil du commerce et du développement des idées sur la manière de renforcer la contribution du mécanisme intergouvernemental.



Introduction

1. Dans sa résolution 57/270 B, l'Assemblée générale a souligné qu'il fallait recourir dans toute la mesure possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement. Elle a invité le Conseil du commerce et du développement à participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans leur application, au titre des points pertinents de son ordre du jour.
2. Aux termes de l'Accord d'Accra, « dans le cadre de son mandat, la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre et au suivi des résultats des conférences mondiales pertinentes. Elle devrait continuer de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement » (par. 11).
3. Selon le mandat de Doha, la CNUCED « devrait continuer d'œuvrer dans les limites de son mandat – dans ses trois grands domaines d'action, en obtenant des résultats concrets, en exploitant les ressources disponibles, tout en renforçant les synergies et en encourageant les complémentarités avec les travaux d'autres organisations internationales. À cet égard, la CNUCED devrait [...] mettre en œuvre et suivre, selon qu'il convient, les décisions pertinentes des conférences et sommets mondiaux consacrés au développement » (par. 18 et 18 n)).
4. Le Maafikiano de Nairobi dispose que « la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des conférences mondiales pertinentes, notamment du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et, selon qu'il convient, de l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques » (par. 10).
5. Le présent document donne un aperçu du contexte, des mandats, des progrès réalisés et de la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet pour la période allant de juin 2016 à mai 2017¹. On y trouvera également, pour examen, des propositions sur les activités que le Conseil du commerce et du développement pourrait entreprendre.

I. Commerce international

A. Contexte et progrès accomplis

6. En 2016, l'hostilité à la mondialisation s'est répandue à travers le monde, et de nombreuses voix ont exprimé des doutes quant aux bienfaits découlant de l'ouverture des frontières aux flux de capitaux, de personnes, de biens et de services. Dans maints pays développés, ces inquiétudes se sont matérialisées dans les urnes, donnant lieu à un rejet de l'immigration et de la poursuite de l'intégration du commerce. Par voie de conséquence, les discours sur le système commercial multilatéral ont considérablement changé.
7. En 2016, la croissance des échanges, qui s'est élevée à environ 1,7 %, a été la plus faible depuis la Grande Récession, et elle ne devrait pas dépasser 2,4 % en 2017. Au vu de ces tendances, le commerce mondial continuera de végéter dans une récession technique. Les exportateurs de produits de base, dont beaucoup sont des pays en développement ou appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés (PMA), ont bénéficié d'une certaine reprise, car les cours de nombreuses matières premières ont remonté par rapport à leur niveau plancher de 2016. La croissance du commerce en 2017 sera tout particulièrement sensible aux décisions politiques qui seront adoptées sur un large éventail de questions.

¹ Pour plus de détails, se référer au Rapport annuel de la CNUCED 2016 (à paraître).

8. Le commerce peut contribuer de façon notable à la réalisation des objectifs de développement durable. De fait, depuis sa création, la CNUCED a consacré toute son énergie à aider les pays à faire du commerce un moteur du développement. Dans le contexte actuel, les décideurs doivent comprendre qu'il est important de renforcer le système commercial multilatéral, car celui-ci est le plus à même de faire participer aux négociations commerciales les nations les plus vulnérables et de garantir des résultats durables et équitables.

B. Contribution du secrétariat de la CNUCED

9. Conformément à la résolution 70/186 de l'Assemblée générale, la CNUCED a créé le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur, qui s'est réuni pour la première fois en octobre 2016, juste avant la quinzième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence. Ce dernier a présenté l'examen collégial volontaire de l'Argentine. Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités régionales au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la CNUCED a créé à Beyrouth un centre régional de formation à la protection du consommateur qui assurera la planification, la coordination et la mise en œuvre de ses activités de développement des capacités dans la région.

10. La CNUCED continue d'orchestrer la coopération internationale pour l'élaboration et la mise à jour de la *Classification internationale des mesures non tarifaires*², en coordonnant à l'échelle mondiale les activités visant à recenser les données sur ces mesures et en menant des activités de renforcement des capacités au moyen de divers ateliers et de formations en ligne.

11. Au cours de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Nairobi en 2016, la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont publié une déclaration sur les subventions aux pêcheries. Cette déclaration, à laquelle ont souscrit 91 pays, 4 organisations intergouvernementales et 15 organisations de la société civile, appelle les États membres et la communauté internationale à aller de l'avant et à atteindre les cibles relatives au commerce de l'objectif de développement durable 14. Conformément au Maafikiano de Nairobi (par. 100 t)), la CNUCED a intensifié son action dans le domaine de l'économie maritime et dans celui du commerce et de l'environnement, contribuant ainsi à une approche pluridimensionnelle de la réalisation des objectifs de développement durable.

12. Conformément aux mandats confiés, les activités de la CNUCED ont porté, entre autres, sur les questions liées au commerce et au genre, à l'économie créative et aux moyens de subsistance, à l'accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à l'intégration régionale. Concernant cette dernière, la CNUCED a activement participé aux négociations de la zone de libre-échange continentale en organisant des activités de renforcement des capacités pour les négociateurs et en participant au forum de négociation et à diverses réunions techniques organisées par la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique en 2016 et en 2017.

13. La CNUCED a également apporté une assistance à de nombreux pays au moyen de son programme relatif aux cadres de politique commerciale, notamment en favorisant le partage d'expériences et d'enseignements en la matière.

C. Activités du secrétariat prévues pour 2017-2018

14. Les travaux d'analyse de la CNUCED continueront de porter sur les liens indissociables qui existent entre commerce et développement et sur la façon dont les échanges peuvent servir de catalyseur à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils seront complétés par l'organisation de réunions de groupes

² CNUCED, 2015, *Classification internationale des mesures non tarifaires*, version de 2012 (publication des Nations Unies, New York et Genève).

d'experts et d'autres réunions visant à faciliter le partage d'expériences et d'idées en vue d'aider les États membres à définir des approches concrètes pour résoudre les problèmes de développement.

15. Dans le cadre des travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies, la CNUCED établira le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement à l'intention de la Deuxième commission. On y trouvera une description des tendances actuelles en matière de commerce, de politique commerciale et de développement, ainsi qu'une réponse à la vision négative de la libéralisation des échanges, qui se généralise de plus en plus.

16. La CNUCED appuiera le système commercial multilatéral en réalisant des produits et en organisant des manifestations en lien avec la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui se tiendra à Buenos Aires en décembre 2017. Au nombre des sujets abordés figureront les mesures non tarifaires, les services, le régionalisme et les négociations de l'OMC sur les subventions à la pêche préjudiciables, particulièrement au vu de l'expiration prochaine du délai accordé pour la réalisation de l'objectif de développement durable 14.6. Par ailleurs, le secrétariat de la CNUCED continuera d'intensifier ses travaux sur l'économie maritime et fournira aux pays en développement un cadre de dialogue, ainsi que des conseils juridiques et un appui à la réforme des systèmes de subvention. En janvier 2018, la CNUCED commencera la mise en œuvre d'un projet financé par le Compte pour le développement, grâce auquel elle aidera des pays en développement à analyser et à mettre en œuvre des stratégies économiques et commerciales relatives aux océans qui soient cohérentes et fondées sur des faits. Elle travaillera aussi au renforcement de ses partenariats dans le domaine, et organisera des manifestations conjointement avec la FAO, l'Institut international de l'océan et le Secrétariat du Commonwealth.

17. La CNUCED poursuivra ses travaux d'analyse, notamment en répondant aux nombreuses demandes des États membres qui souhaitent bénéficier d'un examen de leur politique en matière de services ou de leur cadre de politique commerciale. Il est prévu que la majeure partie de ces travaux s'inscriront dans les activités relatives aux négociations de la zone de libre-échange continentale. Une réunion d'experts pluriannuelle sera consacrée au rôle de l'économie et du commerce des services.

18. Tout au long de 2017 et 2018, la CNUCED collaborera avec des institutions et des pays de premier plan au lancement de la plateforme collaborative BioTrade, où il sera possible de partager des pratiques exemplaires sur des mesures non tarifaires, de mettre en œuvre des réglementations d'accès aux ressources et de partage des bénéfices, et d'aider les pays en développement à concevoir et à exécuter leurs propres programmes BioTrade nationaux. De plus, la CNUCED achèvera huit rapports nationaux sur l'exportation de produits verts, et celui de l'Angola sera réalisé dans le cadre d'un programme financé par le Compte pour le développement.

19. À cet égard, la CNUCED et l'Institut de recherche de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de l'Asie de l'Est élaborent actuellement un rapport sur les mesures non tarifaires en vigueur dans la région de l'ASEAN. Ce rapport a pour objectif d'aider les décideurs à renforcer leurs capacités à approfondir l'intégration régionale et à appuyer l'harmonisation des réglementations. La CNUCED continuera de jouer un rôle moteur dans les activités de coopération internationale portant sur l'extension et la révision de la classification internationale des mesures non tarifaires.

20. Le secrétariat de la CNUCED continuera de s'occuper des questions importantes relatives à la protection du consommateur et au droit et à la politique de la concurrence, y compris en organisant des réunions de groupes intergouvernementaux d'experts, comme l'a prescrit l'Assemblée générale.

21. La CNUCED contribuera à la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme et organisera une manifestation parallèle sur l'importance du développement des activités non agricoles, en particulier pour les femmes. La Commission étudiera les problèmes auxquels les femmes et les filles sont confrontées en milieu rural, ainsi que les perspectives et les enjeux de leur autonomisation et de l'égalité des sexes.

II. Produits de base

A. Contexte et progrès accomplis

22. En 2014, selon les calculs de la CNUCED, l'économie de 88 des 134 pays en développement dépendait d'un ou de deux produits de base non transformés, qui représentaient au moins 60 % de leurs revenus d'exportation. Le nombre de pays en développement tributaires de ces produits est resté relativement stable au cours des trente dernières années, en dépit de la flambée des cours sur la période allant de 2003 à 2011. En revanche, ces pays ont fait quelques progrès en matière de sécurité alimentaire. Selon les estimations de la FAO, 795 millions de personnes étaient sous-alimentées en 2015, soit une baisse de 167 millions par rapport à la décennie précédente³.

23. Après avoir chuté au début de l'année 2016, les cours de l'ensemble des matières premières ont grimpé le reste de l'année, et l'indice des prix des produits de base non pétroliers de la CNUCED a bondi de 23 %. Cependant, la surabondance de l'offre de produits de base issus des industries extractives (minéraux, pétrole et gaz) demeure un sujet de préoccupation. En dépit de la récente reprise des cours, les pays en développement tributaires des produits de base sont toujours confrontés aux conséquences macroéconomiques de la correction des marchés, à savoir la faiblesse de la croissance économique, la reprise de l'inflation, la baisse des entrées d'investissements, les sorties nettes de capitaux et les déficits budgétaires⁴.

B. Contribution du secrétariat de la CNUCED

24. La CNUCED exécute diverses activités pour aider les pays en développement tributaires des produits de base à atteindre leurs objectifs nationaux et les objectifs de développement durable. Dans le cadre de ses activités de formation de consensus, la CNUCED a organisé le Forum mondial sur les produits de base, qui se tient tous les deux ans, et la Conférence sur le négoce et le financement du pétrole, du gaz et des mines en Afrique, ainsi que la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, qui ont donné l'occasion aux décideurs et aux autres parties prenantes de partager des pratiques exemplaires, de conclure des partenariats et de recenser des stratégies qui permettront aux pays en développement tributaires des produits de base de faire face à l'incertitude qui caractérise ces marchés, tout en prônant le développement des produits de base durables.

25. Les activités d'assistance technique ont pour objectif d'aider les pays en développement à tirer le meilleur parti de leurs secteurs agricole et extractif. En 2016, la CNUCED a exécuté deux projets financés par le Compte pour le développement.

26. De plus, la CNUCED offre aux petits producteurs des pays en développement des services d'information qui contribuent au bon fonctionnement des marchés de produits de base, y compris alimentaires.

27. Dans le cadre des travaux de l'Assemblée générale, la CNUCED établit le rapport du Secrétaire général sur les produits de base qui est présenté à la session ordinaire de l'Assemblée (résolution 70/191). Le rapport soumis à la soixante-douzième session est axé sur deux grands sujets, à savoir d'une part les tendances récentes des marchés des produits de base et les facteurs qui les sous-tendent, et d'autre part la diversification économique des pays en développement tributaires des produits de base.

³ FAO, Fonds international de développement agricole et Programme alimentaire mondial, 2015, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015. Objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim : des progrès inégaux*. Rome, FAO.

⁴ Nations Unies, 2016, *World Economic Situation and Prospects 2016* (publication des Nations Unies).

C. Activités du secrétariat prévues pour 2017-2018

28. Dans le rapport 2017 sur les produits de base et le développement (Commodities and Development Report 2017: Commodity Markets, Economic Growth and Development⁵), la CNUCED étudiera les relations entre les cours des produits de base et le développement, et formulera des recommandations sur la façon dont les pays en développement tributaires des produits de base peuvent, par exemple, atténuer les effets négatifs de l'instabilité des prix sur les citoyens et leur budget, et mieux adapter leurs stratégies de développement aux cycles des prix des matières premières. En 2017, elle organisera la neuvième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement, qui sera consacrée à la dépendance à l'égard des produits de base et aux objectifs de développement durable. Cette session portera sur les mesures susceptibles d'améliorer l'accès à l'alimentation et à l'énergie (objectifs 2.a, 2.b, 2.c, 7.1 et 7.b), de créer de la valeur ajoutée dans le secteur des produits de base (objectif 9.b) et d'améliorer la gestion des ressources naturelles, notamment par une utilisation efficace de ces ressources, tout en préservant le capital en ressources naturelles utilisé pour produire des ressources renouvelables (objectifs 12, 14 et 15).

III. Commerce, genre et développement

A. Contexte et progrès accomplis

29. Dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995), il a été demandé au système des Nations Unies d'aider les pays à élaborer des politiques et des programmes relatifs à l'égalité des sexes. Dans ce cadre, la CNUCED a mis au point un programme de travail sur le commerce, le genre et le développement dans le but d'aider les États membres à intégrer la question du genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, et plus particulièrement des politiques commerciales. De fait, les femmes fabriquent des produits, participent au commerce international, dirigent et possèdent des entreprises commerciales et constituent une part significative de la main-d'œuvre dans les secteurs exportateurs. Cependant, le rôle potentiel des femmes dans le commerce est encore trop souvent entravé par les nombreux obstacles qui se dressent sur leur chemin.

30. L'objectif 5 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est entièrement consacré à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme, et les autres objectifs comportent des cibles axées sur ces questions.

31. Le Maafikiano de Nairobi reconnaît le rôle essentiel que jouent l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans la concrétisation d'un environnement économique mondial équitable et solidaire ; il a confié à la CNUCED son mandat le plus ambitieux pour ce qui est des questions liées au genre.

B. Contribution du secrétariat de la CNUCED

32. Conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et à l'objectif de l'égalité des sexes énoncé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la CNUCED tient tout particulièrement compte dans ses activités des questions relatives aux femmes et à la pauvreté, aux femmes et à l'économie, ainsi qu'aux mécanismes institutionnels de promotion de la femme. Conformément aux trois grands axes de ses travaux, elle mène des recherches approfondies, exécute des initiatives de renforcement des capacités et sensibilise les décideurs et les autres parties prenantes aux questions liées au commerce, au genre et au développement.

33. Les analyses de la CNUCED sont principalement consacrées aux incidences complexes du commerce sur les questions de genre, au recensement des obstacles liés au genre qui entravent tout développement inclusif, et à l'appui apporté aux États membres qui

⁵ À paraître.

élaborent des stratégies et des mesures destinées à surmonter ces obstacles. La CNUCED a réalisé des analyses approfondies des incidences complexes de la production et du commerce agricoles sur les questions de genre dans les pays en développement, particulièrement dans les PMA, et a recensé les principales difficultés et possibilités qui caractérisent la diversification rurale et la création de chaînes de valeur auxquelles puissent participer les femmes rurales.

34. La CNUCED a collaboré à la rédaction d'un chapitre portant sur le commerce international en tant que moteur du développement, qui figure dans le rapport 2016 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, et a analysé le rôle que les femmes jouent dans la production et le commerce.

35. Lors de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme, la CNUCED a organisé une manifestation parallèle consacrée à l'analyse des effets de l'environnement commercial sur l'emploi des femmes.

36. En raison de la place centrale que les questions liées au genre occupent désormais dans le programme de développement international, la CNUCED développe et diversifie ses activités sur le sujet pour palier la mauvaise connaissance des liens indissociables qui existent entre le commerce, le genre et le développement inclusif. Elle continue également à appuyer le développement de l'entrepreneuriat des femmes au moyen du programme Empretec et du prix de la femme chef d'entreprise. Pour que les questions liées au genre soient mieux comprises et davantage prises en compte dans leurs travaux d'analyse et de coopération technique, la CNUCED organise des programmes de formation sur ce sujet à l'intention de différentes catégories de personnel.

C. Activités du secrétariat prévues pour 2017-2018

37. La CNUCED prévoit de contribuer à la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, qui sera consacrée aux problèmes à régler et aux possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural. En lien avec ce thème et en s'appuyant sur ses travaux d'analyse, la CNUCED organisera une manifestation parallèle sur l'importance du développement des activités non agricoles, en particulier pour les femmes.

38. Pour donner suite aux conclusions concertées de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme et au Maafikiano de Nairobi, la CNUCED contribuera à la mise en œuvre de politiques économiques et sociales en faveur de l'autonomisation des femmes, renforcera ses travaux sur les liens entre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles d'une part, et le commerce et le développement de l'autre, et aidera les États membres à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et à mettre en place des institutions qui soutiennent l'émancipation, la sécurité et les droits économiques des femmes, et offrent à celles-ci davantage de possibilités dans ce domaine (Maafikiano, par. 55 bb)).

39. Dans le cadre de ses travaux de recherche et d'assistance technique, la CNUCED conçoit actuellement une boîte à outils sur le commerce et le genre, qui permettra de faire une évaluation préalable des mesures commerciales du point de vue du genre et contribuera à expliquer les retombées qu'aura sur les femmes la mise en œuvre d'une politique commerciale donnée. Elle publiera également deux études, la première consacrée aux conséquences de l'intégration régionale en Afrique de l'Est pour l'emploi des femmes, et la seconde portant sur les échanges informels transfrontaliers réalisés par les femmes en Afrique australe et en Afrique de l'Est, en reconnaissance du rôle essentiel que le commerce international joue dans la création d'emplois et la formation de revenu pour les femmes pauvres.

40. Par ailleurs, la CNUCED continuera de dispenser des cours en ligne sur le commerce et le genre, aussi bien le cours général ouvert aux parties prenantes de tous les pays en développement que des cours conçus sur mesure pour des groupes régionaux spécifiques.

IV. Investissement et développement des entreprises

A. Contexte et progrès accomplis

41. En 2016, les flux d'investissement étranger direct (IED) se sont élevés à 1 750 milliards de dollars, en baisse de 2 %. La part des pays développés dans les entrées mondiales d'IED a progressé, passant de 55 % en 2015 à 59 % en 2016 et confirmant l'inversion de la tendance observée depuis cinq ans, période pendant laquelle les pays en développement et les pays en transition étaient devenus les principaux destinataires des flux mondiaux d'IED. Les flux vers les pays développés ont augmenté de 5 % pour atteindre 1 030 milliards de dollars, tandis que les flux à destination des pays en développement – hors centres financiers des Caraïbes – ont baissé de 14 % pour s'établir à 646 milliards de dollars. Les sorties d'IED ont baissé dans toutes les grandes régions. En 2016, les pays développés ont été à l'origine de plus de 70 % des sorties mondiales d'IED.

42. Une reprise modeste des flux mondiaux d'IED est prévue pour 2017, même s'ils devraient demeurer largement inférieurs à leur niveau record de 2007. Une amélioration simultanée de la croissance économique dans les principales régions et la hausse des profits des entreprises devraient renforcer la confiance des milieux économiques. La reprise cyclique du secteur manufacturier et du commerce international devrait favoriser la croissance dans les pays développés, tandis que le probable affermissement des cours des matières premières devrait soutenir l'expansion des pays en développement en 2017. En conséquence, l'IED mondial devrait s'approcher des 1 800 milliards de dollars en 2017 et pourrait atteindre 1 850 milliards de dollars en 2018. Cependant, les incertitudes liées aux orientations et au contexte politiques constituent des facteurs de risque susceptibles de nuire à la reprise.

43. S'agissant de l'investissement, les politiques suivies sont de plus en plus complexes et divergentes. En 2016, 80 % des mesures prises étaient destinées à promouvoir, faciliter et libéraliser l'investissement. Cinquante-huit pays ont adopté pas moins de 124 mesures relatives à l'investissement, soit le nombre le plus élevé depuis 2006.

44. Trente-sept accords internationaux d'investissement ont été conclus, ce qui a porté leur nombre total à 3 324. En 2016, 62 nouveaux différends entre investisseurs et États ont été recensés, et leur nombre total s'élève désormais à 767.

B. Contribution du secrétariat de la CNUCED

45. La CNUCED a consacré l'édition 2016 du *World Investment Report*⁶ (Rapport sur l'investissement dans le monde) aux enjeux politiques liés à la nationalité des investisseurs. On y trouve une analyse des structures d'actionnariat des entreprises multinationales et de leurs effets sur les politiques menées notamment dans les domaines de l'investissement, de la fiscalité et de la concurrence. Par ailleurs, la CNUCED y fait valoir que les décideurs devraient être conscients que la complexité de l'actionnariat contribue de facto à la multilatéralisation des accords internationaux d'investissement, et y présente un programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement qui vise à fournir aux pays toute une gamme de possibilités d'action susceptibles d'attirer l'investissement à moindre frais.

46. La CNUCED a organisé, en 2016, le cinquième Forum mondial de l'investissement, qui a été consacré à l'élaboration des futures politiques d'investissement en faveur du développement durable. Elle a également achevé un examen de la politique d'investissement et trois rapports d'évaluation de mise en œuvre des recommandations, ce qui a porté le nombre total d'examins à 45. Un appui a été accordé aux pays désireux d'élaborer des réformes en vue d'harmoniser le régime des accords internationaux d'investissement avec les principes du développement durable, et les activités d'aide aux

⁶ CNUCED, 2016, *World Investment Report 2016: Investor Nationality – Policy Challenges* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.16.II.D.4, Genève).

pays souhaitant améliorer leur environnement économique pour attirer davantage d'investisseurs étrangers se sont poursuivies.

47. Dans le domaine de la promotion de l'investissement, la CNUCED a collaboré étroitement avec des organismes spécialisés en la matière en vue d'accroître la visibilité et la viabilité des perspectives de promotion des investissements verts. En 2016, le prix de la promotion de l'investissement a récompensé des organismes de promotion de l'investissement dont les pratiques exemplaires portaient sur la conclusion de partenariats visant à promouvoir l'IED favorable au développement durable.

48. La CNUCED a coorganisé l'Initiative des bourses pour un investissement durable, qui vise à ce que les entreprises adoptent un comportement responsable.

49. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a tenu sa trente-troisième session en 2016, qui a notamment été consacrée à l'élaboration d'outils de mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

50. La CNUCED a poursuivi ses activités d'assistance technique en faveur de la facilitation du commerce, notamment par le biais de ses portails de réglementation (eRegulations) et d'enregistrement (eRegistration) en ligne qui favorisent la transparence et une meilleure gouvernance du secteur des entreprises, ainsi que l'amélioration du cadre opérationnel des petites entreprises.

51. La CNUCED a également soutenu le développement de l'entrepreneuriat en diffusant son Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, qui vise à aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des politiques efficaces en vue de créer un environnement favorable aux petites entreprises.

52. En juin 2017, la CNUCED a publié l'édition 2017 du *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde), consacré à l'investissement dans l'économie numérique⁷.

C. Activités du secrétariat prévues pour 2017-2018

53. La CNUCED continuera de jouer un rôle moteur d'appui à l'élaboration des politiques relatives à l'investissement et aux entreprises aux niveaux mondial, régional et national. Elle dispose pour ce faire de cinq moyens d'intervention : le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, le plan d'action pour l'investissement privé au service des objectifs de développement durable, le programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement, le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat et le guide pratique pour le développement de la comptabilité.

54. La CNUCED continuera de contribuer aux grandes conférences, selon que de besoin. En particulier, elle poursuivra ses activités d'assistance aux PMA en vue d'améliorer leurs perspectives et leur capacité à attirer l'investissement étranger et à faciliter l'activité des entreprises.

55. Le sixième Forum mondial de l'investissement aura lieu en 2018. Comme par le passé, la CNUCED coopérera avec d'autres organismes internationaux pour aborder un large éventail de questions.

56. La CNUCED contribuera à la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Bonn, novembre 2017). Elle apportera également son concours à la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (Buenos Aires, décembre 2017) et au sommet 2018 du Groupe des 20 (Buenos Aires).

⁷ CNUCED, 2017, *World Investment Report 2017: Investment and the Digital Economy* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.17.II.D.3, Genève).

V. Problèmes systémiques mondiaux : macroéconomie, finance et dette

A. Contexte et progrès accomplis

57. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 définit des objectifs qui englobent la plupart des travaux de recherche, d'analyse et de statistique de la CNUCED. Les objectifs de développement durable 1, 8, 9, 10 et 17 sont à cet égard particulièrement pertinents. La CNUCED produit, valide et traite plus de 150 indicateurs et séries statistiques chronologiques indispensables à l'examen du commerce international, des tendances économiques, de l'IED, des ressources financières extérieures, de la population et de la main-d'œuvre, des produits de base, de l'économie de l'information et du transport maritime.

58. Le Programme d'action d'Addis-Abeba définit plusieurs mandats et priorités qui relèvent du champ d'action de la CNUCED, notamment l'amélioration de la gestion de la dette et la nécessité d'aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à faciliter le financement de la dette, son allègement, sa restructuration ou sa gestion appropriée. Il encourage les travaux consistant à élaborer des normes méthodologiques, à mettre à la disposition du public des données sur la dette publique, sur la dette garantie par l'État et sur les obligations au titre de la dette extérieure des pays, et à assurer la publication trimestrielle de données plus complètes dans ce domaine.

59. Par ailleurs, le Programme comporte l'engagement d'aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette et de réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés (objectif 17.4). Il réaffirme également l'engagement d'accroître le soutien international au renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement, auquel la CNUCED contribue au moyen du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE).

60. Les États membres encouragent également les débiteurs et les créanciers à œuvrer de concert pour prévenir et résoudre les situations d'endettement insoutenable, prenant note des Principes de la CNUCED visant à promouvoir des pratiques responsables pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains. La CNUCED produit des statistiques et des analyses relatives aux flux financiers illicites en provenance des pays en développement, à la réforme de l'aide publique au développement, à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, et aux moyens d'accroître la mobilisation des ressources publiques et privées.

B. Contribution du secrétariat de la CNUCED

61. En 2016-2017, la CNUCED a continué de chercher des réponses aux problèmes et aux défis nouveaux qui se posent aux pays en développement dans les domaines abordés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba.

62. Le *Rapport sur le commerce et le développement 2017 : Au-delà de l'austérité – vers une nouvelle donne mondiale*⁸ aborde le sujet de la transformation structurelle, qui s'inscrit dans l'objectif de développement durable 9. La CNUCED a continué d'établir des statistiques sur presque tous les pays du monde dans le but de mieux analyser les problèmes nouveaux et urgents qui s'inscrivent dans des tendances de fond.

63. La CNUCED a également poursuivi ses travaux dans les domaines de l'endettement et du financement du développement. Acteur institutionnel de premier plan du processus d'examen du financement du développement, elle contribue à l'élaboration du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement pour ce qui est

⁸ À paraître.

de l'endettement et de la soutenabilité de la dette, ainsi que sur des enjeux macroéconomiques d'importance systémique. En 2016 et 2017, la CNUCED a collaboré à la rédaction d'un certain nombre de chapitres de ce rapport.

64. La CNUCED est chargée d'établir le rapport annuel sur la soutenabilité de la dette extérieure et le développement que le Secrétaire général de l'ONU soumet à l'Assemblée générale. Le rapport 2016 (A/71/276) porte sur l'évolution récente des indicateurs de la dette des pays en développement et des pays en transition. En outre, la CNUCED a apporté son appui aux négociations menées dans le cadre de l'Assemblée générale concernant la résolution 71/216 sur la soutenabilité de la dette extérieure et le développement.

65. La CNUCED a continué de diffuser ses Principes visant à promouvoir des pratiques responsables pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains, notamment auprès du Forum de Paris, qui a reconnu leur importance. Afin de poursuivre la mise en œuvre de ces Principes, elle a continué à aider cinq PMA par l'intermédiaire de son projet sur le renforcement des capacités en matière de gouvernance réglementaire et institutionnelle de la dette souveraine, financé par le Compte pour le développement.

66. En 2016⁹, la CNUCED a été coauteur d'une édition spéciale du *Yale Journal of International Law* consacrée à la dette souveraine et a organisé une manifestation parallèle de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale sur le sujet des créanciers récalcitrants, conformément à la résolution 70/1. Par ailleurs, elle a participé à un atelier du Groupe des 77 sur les facteurs de vulnérabilité de la dette souveraine et sur la possibilité d'établir un nouveau mécanisme de règlement de la dette en s'appuyant sur les travaux de l'Assemblée générale, tenu à New York le 31 octobre 2016.

67. Pour ce qui est de la coopération technique et des services consultatifs relatifs à la gestion de la dette en aval, la CNUCED, au moyen du programme SYGADE, a continué d'aider les pays en développement, et plus particulièrement les PMA, à renforcer leurs capacités à maintenir un niveau d'endettement viable. Présent dans presque 60 pays et en lien direct avec 85 institutions, ce programme a apporté une aide concrète à ses utilisateurs pendant la période considérée, leur apprenant à mieux gérer la dette publique au jour le jour et à produire des données fiables qui leur serviraient à élaborer leur politique.

C. Activités du secrétariat prévues pour 2017-2018

68. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2017* fait le lien entre les questions de la mondialisation, des inégalités et de la croissance et les objectifs de développement durable. Il préconise une stratégie mondiale, notamment en ce qui a trait à la robotisation, à l'industrialisation et à la croissance inclusive, à la dimension macroéconomique des questions de genre et de la croissance inclusive, ainsi qu'à la mondialisation et à l'essor du capitalisme de rente.

69. Concernant les outils statistiques et analytiques, la CNUCED continuera d'élaborer des statistiques essentiellement liées à la réalisation de ces objectifs par les États membres. Elle continuera également de définir des indicateurs de situation financière pour les pays en développement, ainsi que de travailler sur la mesure des flux financiers illicites en provenance de ces pays, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

70. Dans le cadre de ses activités de coopération technique, la CNUCED, au moyen du programme SYGADE, continuera de coopérer avec un grand nombre de pays en développement dans les domaines de la gestion de la dette en aval et du renforcement des capacités.

71. Conformément au Maafikiano de Nairobi, la CNUCED assurera les services d'appui au Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement et œuvrera à l'établissement de synergies fortes entre les travaux du Groupe d'experts et les processus de suivi du financement du développement en place au Siège de l'ONU à New York.

⁹ *The Yale Journal of International Law*, automne 2016, vol. 41, n° 2, édition spéciale en ligne.

72. Vers la fin de 2017, la CNUCED copubliera un ouvrage d'analyse du microcrédit et des microcrises dans les pays en développement.

73. La CNUCED prévoit d'organiser une réunion avec des représentants des États membres avant la fin de l'année 2017 pour les informer de la contribution qu'un projet financé par le Compte pour le développement¹⁰ apportera à la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba.

74. La CNUCED, en coopération avec la Commission de statistique de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, est en train d'élaborer une méthode et un système harmonisés de collecte de statistiques portant sur le commerce international des services. Ce projet, qui est également soutenu par l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international, contribuera à la réalisation de l'objectif 17.

75. La CNUCED a également mis au point un outil en ligne de formation aux statistiques du commerce des services. Il existe pour l'instant en anglais, et une version française est en cours de réalisation. Des fonds du Compte pour le développement seront utilisés pour créer un autre outil en ligne de formation au commerce des marchandises.

76. Dans le cadre d'un projet financé par le Compte pour le développement, la CNUCED, l'ONUDC et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) entameront en 2018 des travaux de réflexion sur la mesure des flux financiers illicites, conformément à l'objectif 16.4.

VI. La science et la technologie au service du développement, y compris les technologies de l'information et de la communication

A. Contexte et progrès accomplis

77. Les participants au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ont adopté quatre documents finaux assortis d'objectifs, buts et cibles précis devant être atteints à l'horizon 2015, ainsi que 11 grandes orientations et thèmes principaux. La CNUCED, par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement, a été chargée par le Conseil économique et social de coordonner le suivi au niveau mondial des résultats du SMSI. Elle contribue en outre à faciliter le commerce électronique, objet d'une des grandes orientations, et à mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs du SMSI dans le cadre du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement.

78. L'Assemblée générale a demandé que les mesures visant à donner suite aux textes issus du SMSI soient alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est pourquoi les parties prenantes du SMSI ont publié, en mai 2015, un tableau établissant un lien direct entre les grandes orientations du SMSI et les objectifs de développement durable. L'Assemblée générale a également recommandé que les conclusions de l'examen suivant, prévu pour 2025, servent à préparer l'examen de la suite donnée au Programme 2030.

B. Contribution du secrétariat de la CNUCED

79. En sa qualité de secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, la CNUCED a continué de suivre la mise en œuvre et les résultats du SMSI aux niveaux international et régional, et a établi le rapport annuel correspondant du Secrétaire général¹¹. Dans le cadre des activités annuelles de suivi, une table ronde de haut niveau sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des

¹⁰ Ce projet porte sur le renforcement des capacités réglementaires et institutionnelles de gestion de la dette souveraine.

¹¹ Pour des précisions sur les activités menées en 2016, voir le document A/72/64-E/2017/12.

textes issus du SMSI a été organisée à la vingtième session de la Commission, qui s'est tenue du 8 au 12 mai 2017 à Genève.

80. La Commission a également examiné la contribution des TIC à la promotion de nouvelles approches en matière d'innovation à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en particulier à la réalisation de l'objectif 9, qui consiste à bâtir une infrastructure résiliente, à promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et à encourager l'innovation. Elle a également tenu compte du développement rapide des réseaux d'accès à haut débit, en particulier dans les pays développés, et a souligné la nécessité de combler d'urgence les fossés numériques croissants.

81. La CNUCED a continué d'apporter un appui fonctionnel aux travaux du Groupe de travail sur le renforcement de la coopération de la Commission, créé par la résolution 70/125 de l'Assemblée générale. Le Groupe de travail a tenu trois réunions en 2016 et 2017. Il présentera un rapport qui sera examiné par la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa vingt et unième session, en 2018.

82. La CNUCED a organisé le Forum du SMSI conjointement avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Elle a mis l'accent en particulier sur la contribution potentielle du commerce électronique à la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que sur l'importance des données statistiques relatives aux TIC pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ainsi, la CNUCED continue de contribuer aux travaux du Partenariat sur les statistiques relatives aux TIC au service du développement.

83. La CNUCED a récemment élargi la portée de ses travaux relatifs à la mesure des TIC pour y inclure le commerce des services fondés sur les TIC. Des études statistiques pilotes dans les pays en développement sont notamment prévues pour 2017. Il est essentiel de disposer d'un meilleur accès à ces statistiques pour pouvoir élaborer des politiques pragmatiques concernant les TIC, le commerce électronique et le commerce.

84. Afin d'aider les pays en développement à mieux se préparer au commerce électronique, la CNUCED a lancé une nouvelle initiative intitulée « eTrade for All ». À la quatorzième session de la Conférence, en juillet 2016. Sa plateforme électronique (etradeforall.org) est entrée en service à l'occasion de la semaine du commerce électronique de la CNUCED, en avril 2017. Les pays en développement peuvent aisément y trouver des informations sur les différentes formes d'assistance offertes par les organisations partenaires de l'initiative. Pendant cette semaine, plus d'un millier de participants venus de 100 pays se sont réunis pour examiner les moyens de rendre le commerce électronique plus inclusif.

85. La CNUCED a également lancé des études rapides sur le niveau de préparation au commerce électronique ; ce nouvel outil a été mis à l'essai au Bhoutan et au Cambodge et sera déployé dans d'autres PMA. Les études sont axées sur sept domaines d'action considérés comme importants pour que les pays puissent tirer profit du commerce électronique et proposent des mesures concrètes que les décideurs peuvent prendre pour remédier aux blocages.

86. En ce qui concerne les activités menées à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, la Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné deux thèmes prioritaires, à savoir : les nouvelles démarches d'innovation à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable, et garantir la sécurité alimentaire d'ici à 2030 : le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation. À cette occasion, elle a noté que les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation devaient être harmonisées pour tenir compte des trois dimensions du développement durable – le développement économique, le progrès social et la protection de l'environnement. Elle a adopté un projet de résolution sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement qui sera examiné pour adoption par le Conseil économique et social en juillet 2017.

87. En sa qualité de membre du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, la CNUCED a participé aux travaux du domaine d'action 5 sur le recensement des initiatives relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, ce qui a conduit à l'établissement d'un rapport dressant une liste préliminaire des initiatives engagées au sein du système des Nations Unies.

88. La CNUCED étant membre du Groupe de réflexion interinstitutions des Nations Unies sur le financement du développement, elle a pris part à l'élaboration des rapports 2016 et 2017 du Groupe. Le rapport a été présenté au Forum sur le financement du développement, qui a accueilli avec satisfaction les recommandations qui y figuraient. Le rapport 2017 examine les progrès accomplis pendant la première année de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et sera présenté à l'occasion du Forum en juillet 2017.

C. Activités prévues pour le secrétariat en 2017-2018

89. La CNUCED mettra l'accent en particulier sur la contribution potentielle du commerce électronique à la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que sur l'importance des données statistiques relatives aux TIC pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ainsi, elle continue de contribuer aux travaux du Partenariat sur les statistiques relatives aux TIC au service du développement.

90. La CNUCED continuera d'appuyer la mise en œuvre de la grande orientation du SMSI sur les transactions électroniques et organisera la première réunion du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, ainsi que la semaine du commerce électronique. Elle lancera également le Rapport 2017 sur l'économie de l'information (à paraître), dont le thème est la croissance du numérique, le commerce et le développement, développera encore le réseau eTrade for All, achèvera les études pilotes sur la mesure du commerce des services fondés sur les TIC, lancera des stratégies nationales relatives au commerce électronique en Égypte et au Rwanda, et réalisera plusieurs études rapides sur le niveau de préparation au commerce électronique, notamment en collaboration avec le Cadre intégré renforcé.

91. Comme l'a demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 2006/46, la Commission de la science et de la technique au service du développement continuera de coordonner le suivi au niveau mondial des résultats du SMSI. Dans le cadre des activités de suivi, la Commission continuera d'élaborer des rapports annuels sur la mise en œuvre des résultats du SMSI en tenant compte du suivi et de l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 70/125.

92. En 2017-2018, la Commission examinera deux thèmes prioritaires qui sont étroitement liés au Programme 2030, à savoir la manière dont la science, la technologie et l'innovation peuvent contribuer à augmenter considérablement la part des énergies renouvelables d'ici à 2030 et le renforcement des compétences numériques permettant de tirer profit des technologies existantes et nouvelles, en accordant une importance particulière aux questions concernant les femmes et les jeunes.

93. La CNUCED mènera aussi des travaux directifs pour renforcer ses cadres généraux sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement afin de mieux les mettre en conformité avec le Programme 2030, en particulier de les rendre plus inclusifs et durables. Elle en tiendra compte dans ses travaux concernant la technologie et l'innovation au niveau national (analyses des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation).

94. La CNUCED continuera de prendre part aux travaux du Groupe de travail interinstitutions sur la science, la technologie et l'innovation ainsi qu'aux activités relatives aux technologies du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement.

VII. Pays en situation particulière

A. Pays les moins avancés

Progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

95. Conformément aux paragraphes 10 a) et 76 d) du Maafikiano de Nairobi, la CNUCED a soutenu activement la réalisation de l'objectif du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) consistant à faire en sorte que la moitié des PMA répondent aux critères de reclassement d'ici à 2020 (par. 28).

96. La réunion consacrée à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul, qui s'est tenu en mai 2016, avait pour objet de recenser les progrès accomplis et les moyens d'avancer dans la réalisation des objectifs fixés.

Contribution du secrétariat de la CNUCED

97. La CNUCED contribue à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans le cadre de ses travaux de recherche et d'analyse, ainsi que de ses activités de coopération technique et de formation de consensus intergouvernemental.

98. Le *Rapport 2016 sur les pays les moins avancés : Le processus de reclassement et au-delà : tirer parti de la dynamique* portait sur les difficultés que rencontrent les PMA pour sortir de leur catégorie. Selon le rapport, le reclassement devrait être considéré comme une étape du développement socioéconomique à long terme d'un pays et non comme une fin en soi. Il conviendrait également de mettre l'accent non pas sur le seul reclassement, mais plutôt sur le « reclassement dynamique ».

99. En 2016, la CNUCED a mené des activités conséquentes portant sur des pays particuliers à l'appui du Programme d'action d'Istanbul, qui prévoit d'accélérer les progrès structurels en vue d'atteindre les seuils de reclassement dans le plus grand nombre de PMA possible. Six pays ont reçu une assistance technique dans le cadre des efforts qu'ils faisaient pour se préparer à la sortie de la catégorie des PMA.

100. En 2016, la CNUCED a poursuivi la mise en œuvre d'un projet visant à renforcer les capacités de certains PMA d'augmenter et de diversifier leurs exportations de produits halieutiques. Ce projet a contribué aux efforts que les pays bénéficiaires déploient pour mettre à jour leurs connaissances techniques et leur savoir-faire afin de surmonter les problèmes posés par les normes internationales relatives aux exportations de produits halieutiques. Il a également permis d'élaborer un manuel adapté à la situation de chaque pays et d'examiner les expériences fructueuses et les meilleures pratiques grâce auxquelles d'autres pays ont pu tirer profit du mouvement en faveur du commerce équitable dans les pays développés ainsi que des prix élevés pratiqués sur le marché des produits biologiques, en particulier en Europe. Enfin, ce projet a donné lieu à l'élaboration de recommandations relatives à des politiques et stratégies de mise en œuvre visant à aider les PMA à mieux respecter les normes internationales et à renforcer leurs capacités de développer et de diversifier leurs exportations en exploitant leur potentiel de pêche.

B. Petits États insulaires en développement

Progrès accomplis dans l'application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement

101. Dans sa résolution 65/2 de 2010, l'Assemblée générale a demandé que soient recommandés des « moyens concrets » et que soient examinées « des mesures nouvelles et plus efficaces qui permettraient de mieux tenir compte des vulnérabilités et des besoins de développement » propres aux petits États insulaires en développement. Dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) (2014), les pays ont réaffirmé leur engagement de « prendre des mesures urgentes et

concrètes pour remédier à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement », dont découlent l’engagement et l’action de la CNUCED à l’appui des efforts déployés par ces pays pour accroître leur résilience.

Contribution du secrétariat de la CNUCED

102. Conformément à l’engagement que les États membres ont pris dans les Orientations de Samoa, document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, la CNUCED s’est déclarée résolue à appuyer activement les efforts que font ces pays pour renforcer leur résilience. L’organisation a pris des mesures à cet égard et a proposé une réforme de la règle appliquée pour déterminer quels pays doivent être retirés de la catégorie des PMA ; elle préconise de donner plus de poids au critère de vulnérabilité dans les décisions relatives au reclassement afin d’éviter la sortie forcée de PMA très vulnérables. Cette réforme serait bénéfique pour plusieurs petits États insulaires en développement faisant partie des PMA. En 2016, la CNUCED a également apporté une assistance technique à six de ces pays, mettant ainsi à l’essai un futur cadre intégré de coopération technique avec ces États qui serait axé sur le renforcement de la résilience et les progrès économiques structurels.

C. Pays en développement sans littoral

Progrès accomplis dans l’exécution du Programme d’action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

103. Le Programme d’action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 vise à lutter contre la pauvreté due à l’enclavement par la mise en œuvre de mesures concrètes dans certains domaines prioritaires.

Contribution du secrétariat de la CNUCED

104. En 2016, la CNUCED a mené un certain nombre d’activités importantes pour aider les pays en développement sans littoral. Ces activités ont contribué à renforcer les capacités des pays bénéficiaires d’élaborer et de mettre en œuvre des politiques et ont aidé l’Ouganda à mettre à jour ses connaissances techniques et son savoir-faire afin de pouvoir surmonter les difficultés découlant des normes internationales relatives aux exportations de produits halieutiques.

VIII. Activités proposées pour le Conseil du commerce et du développement en 2017-2018

105. Le Conseil du commerce et du développement souhaitera peut-être s’appuyer sur la présente note et sur les rapports de réunions, résumés et documents connexes publiés par le secrétariat de la CNUCED pour envisager de prendre les mesures suivantes en 2017-2018 :

a) Le Conseil souhaitera peut-être envisager de contribuer davantage aux réunions et aux processus concernant le développement dans le système des Nations Unies au sens large. Il souhaitera peut-être participer davantage et de manière plus directe aux débats pertinents de l’Assemblée générale, en particulier de la Deuxième Commission, dans le cadre des contributions existantes – rapport de la session ordinaire du Conseil – ainsi que de contributions plus thématiques. Il pourrait notamment participer à certains processus de suivi comme celui du financement du développement, ainsi qu’à certains mécanismes tels que le Forum politique de haut niveau du Conseil économique et social ;

b) Le Conseil souhaitera peut-être aussi tenir des débats plus ciblés sur les problèmes qui touchent actuellement le système commercial multilatéral. Par exemple, il voudra peut-être examiner l’économie des océans de manière plus approfondie et rendre compte de ces débats à l’Assemblée générale afin de contribuer aux travaux menés sur cette question au Siège de l’ONU à New York ;

c) Étant donné que les questions de genre revêtent une importance croissante dans le programme de développement mondial, il conviendrait que la CNUCED les examine dans le cadre non seulement de ses travaux de recherche et de renforcement des capacités, mais également de ses activités intergouvernementales. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil souhaitera peut-être faire progresser le débat sur la diversification et la création de chaînes de valeur associant les femmes rurales, ce qui pourrait contribuer aux débats connexes tenus au siège de l'ONU à New York, par exemple dans le cadre de la Commission de la condition de la femme du Conseil économique et social ;

d) Pour ce qui est des questions concernant les TIC, l'économie numérique, le commerce électronique au service du développement, ainsi que la science et la technologie au service du développement durable, le Conseil voudra peut-être contribuer plus directement aux débats pertinents de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. En particulier, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique offre une excellente occasion d'élaborer des recommandations générales pouvant être examinées et développées par le Conseil du commerce et du développement.
